



Licenciement pour motif eco

Par **chambon**, le **25/02/2009** à **14:31**

Bonjour,

Cela fait 2ans edemi que je suis dans ma société. Je suis licencié avec 3 de mes collegues pour motif economique. Je n'ai pas encore reçu ma convocation à l'entretien d'ambauche?

- Quels est la procedure a suivre pour un licenciement eco?
- Quels sont les documents que l'employeur doit me remettre?
- Ais je le droit a une prime de licenciement? Si oui, comment la calcul ton?
- Ais je un preavis a faire? De combien de temps? Est ce possible de ne pas l'effectuer?
- Quels sont les pieges a eviter pour ne pas se faire "avoir"?

Merci d'avance

Par **julius**, le **25/02/2009** à **18:12**

Bonjour,

Suivez ce lien pour plus d'infos.

Pour plus de précisions , nous nous tenons à votre dispositions.

Cordialement

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/result_recherche.php3?recherche=licenciement+economique